

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché/Publié le 14/12/2022

ID : 040-254003270-20221202-LIT_DL4_21222-DE

**N° 4****Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées à la Présidente du Syndicat Mixte**

Le 2 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Messanges, Salle des Associations, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Muriel LAGORCE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT

Représentant les communes du Littoral :

- M. Rudy MARECHAL - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- M. François GUILLAMET - Commune de Moliets-et-Maâ
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- Mme Monique LAGOUETTE - Commune de Saint-Julien-en-Born
- M. Bernard COMET - Commune de Sainte-Eulalie-en-Born
- M. Michel VILLEGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Marc MABILLET - Commune de Tarnos
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Ghislain COLMAGRO à M. Patrick FRAGNEAU
- M. Jean WATIER à M. Christian BOIREAU
- Mme Frédérique CHARPENEL à Mme Sandra TOLLIS
- M. Philippe TARSOL à M. Thomas ESPIL

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Romain BRUNET (Communauté de communes Côte Landes Nature)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de communes Côte Landes Nature)
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- M. Frédéric DARRATS - Commune de Seignosse

.../...



Assistaient également à la réunion :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. Lionel FOURNIER, M. Andoni ZUAZO, M. Cyril LE GALL et Mme Sylvie DUPOUY, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021 donnant délégation à la Présidente du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication de la Présidente relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :
 - **Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de performances artistiques avec l'association « Collectif Sac de Billes » située 17 route des Frères Darrigade à NARROSSE (40180), selon les conditions suivantes**
 - **Caractéristiques de l'accord-cadre :** accord-cadre à bons de commande à lot unique, sans minimum et avec un maximum de 80 000 euros HT ayant pour objet la réalisation de performances artistiques dans le cadre de l'opération « J'aime ma plage » 2022-2024
 - **Durée de validité :** de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 30 septembre 2024, non reconductible.
 - **Nature et montant des prestations :**
 - **Prix forfaitaire :**
 - Création d'un spectacle de sensibilisation à la propreté du littoral comportant les séances de répétitions des acteurs: 17 301,00 €
 - **Prix unitaire :**
 - Journée comportant deux représentations du spectacle de sensibilisation à la propreté du littoral : 1 091,12 €
 - Journée comportant trois représentations du spectacle de sensibilisation à la propreté du littoral : 1 405,29 €

Date de la décision de la Présidente : 14 juin 2022

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS